

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200610-D2020-20-DE
Date de télétransmission : 15/06/2020
Date de réception préfecture : 15/06/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-20 en date du 10/06/2020 portant approbation de décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M.FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : M. DUBREUIL Marc.

Mme CASTANET Christine été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rend compte de deux décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n°2015-25 en date du 14 Avril 2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Décision n° 2020-02 du 20 mars 2020 d'accepter le versement par la SMACL Assurances d'une indemnité d'un montant de 722,11 euros correspondant au règlement différé après travaux et sur justificatif pour le remboursement du sinistre électrique survenu dans la salle polyvalente le 09 juin 2019.

- Décision n°2020-03 du 22 avril 2020 autorisant Monsieur Martin SERGEEV à réaliser bénévolement la refonte et la mise à jour du site internet de la Commune de La Geneytouse.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 12 juin 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 juin 2020.